

AVIS PUBLIC

PLAN RURAL DE POINTE-VERTE

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le village de Pointe-Verte à l'intention de modifier la carte et les dispositions de zonage de son plan rural en changeant à Mixte de type 1 (MX-1) et en ajoutant un zonage sur mesure (PP-3) une propriété localisée dans une zone résidentielle non desservie de très faible densité de type 1 (R1-1). Le terrain concerné est situé au 55 rue des Champs et porte le numéro d'identification (NID) 20441143 (voir carte). Le but de cette modification est de permettre à la propriété résidentielle l'exercice d'un usage de commerce de vente de pièces de véhicules à petit moteur (motoneige).

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 27 septembre 2021 à 19h00 à l'édifice municipal de Pointe-Verte, situé au 375, rue Principale.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés au secrétaire municipal au 375, rue Principale, Pointe-Verte (N.-B.) E8J 2S8, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 23 septembre 2021 à 15 h. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer aura le droit d'être entendu au temps et au lieu fixés ci-dessus. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en se présentant à l'édifice municipal, de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi à l'adresse ci-haut indiquée ou sur le site internet de la municipalité.

